# Prix agricoles 1998/1999: primes d'abandon définitif de superficies viticoles (modif. règl. 1442 /88/CEE)

1998/0043(CNS) - 16/06/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Edouard des PLACES (I-EDN, F), le Parlement européen n'a apporté que quelques aménagements aux propositions de prix agricoles 1998-1999 présentés par la Commission européenne. Le Parlement européen demande la création d'un coefficient d'ajustement pour toutes les OCM afin de pallier à l'éventuelle disparition de l'écu-vert au 1er janvier 1999 pour les pays de la zone euro. Pour les primes à l'abandon des superficies viticoles, le Parlement propose l'extension de la prime à l'arrachage aux petites exploitations, le seuil étant ramené de 25 à 10 ares plantés de variétés de raisin de pressoir pour pouvoir bénéficier de la prime.